



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-70509>

Département(s) de publication : **61**

Annonce n° **25-70509**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Conseil départemental de l'Orne

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre parental à Alençon (61) avec l'aménagement des accès.

Description : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre parental à Alençon (61) avec l'aménagement des accès.

Identifiant de la procédure : d78c2931-0d41-4faa-862f-aad6c4c4fa47

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71200000 Services d'architecture

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Rue de la Brebiette

Ville : Alençon

Code postal : 61000

Subdivision pays (NUTS) : Orne (FRD13)

Pays : France

Informations complémentaires : Le présent appel à candidature a pour objet de sélectionner 3 candidats admis à participer à un concours restreint de niveau "esquisse +" en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la construction d'un centre parental à Alençon (61). L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 3 200 000 Euros HT (valeur avril 2025). Aucune forme de groupement n'est imposée. Toutefois, dans le cas où un groupement se présenterait sous la forme d'un groupement conjoint, le maître d'ouvrage exigera, après l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre, que le mandataire qui devra être impérativement l'architecte principal du groupement soit solidaire. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Les autres membres d'un groupement (autre que le mandataire), sont autorisés à figurer dans plusieurs groupements. Il n'y a donc pas d'exclusivité pour les autres membres du groupement. L'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue se verra confier une mission de base incluant le visa total des études d'exécution partielles, ainsi que des missions complémentaires listées à l'article 1.3 du règlement de concours. Les éléments de mission de base sont : études d'esquisses (ESQ+), études d'avants-projets (AVP :APS/APD), études de projet (PRO), assistance pour la passation des marchés publics de travaux (AMT), examen de la conformité au projet et visa des études d'exécution faites par les opérateurs économiques chargés des travaux (VISA), direction de l'exécution des marchés publics de travaux (DET), assistance lors des opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement. Il est précisé que la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) n'est pas incluse dans la mission du maître d'oeuvre. Elle sera attribuée dans le cadre d'une consultation distincte. La sélection des candidatures sera effectuée au moyen des critères suivants : les compétences, les références et les moyens humains et matériels. A l'issue de la phase de sélection des candidatures, les candidats admis à concourir se verront attribuer une prime de 18 000 Euros TTC, après remise des prestations répondant au programme. Ce montant n'est ni révisable, ni actualisable. Cette prime pourra être réduite dans le cas où les prestations remises ne correspondraient pas intégralement au programme et aux prestations demandées dans le règlement de concours (phase 2) remis aux candidats admis à concourir, à l'issue de la phase de sélection des candidatures. Conformément à l'article R2122-6 du Code de la commande publique, le marché sera attribué sans publicité ni mise en concurrence préalables. Modalités de financement : ressources propres (budget départemental). Le montant de la prime allouée aux 3 candidats qui auront remis des prestations conformes est de 18 000 Euros TTC. L'article 8 du règlement de concours précise les conditions d'attribution. Les équipes de maîtrise d'oeuvre pluridisciplinaires devront réunir les compétences imposées ci-après (en cotraitance ou en sous-traitance) : - Architecte : architecte inscrit à l'ordre des architectes avec copie de l'attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes valable pour l'année en cours) ou, pour les candidats étrangers, être titulaires d'un diplôme, certificat ou titre équivalent. - Economiste de la construction. - Etudes Structure. - Electricité (courants forts, courants faibles) - qualification OPQIBI 1405 « Etudes d'installations électriques courantes » ou qualification OPQIBI 1406 « Etudes d'installations électriques complexes » ou équivalents ; - Chauffage, ventilation, climatisation (fluides) - qualification OPQIBI 1313 « Etudes d'installations complexes de chauffage et de ventilation » ou qualification OPQIBI 1323 « maîtrise d'oeuvre en génie climatique complexe » ou équivalents. - Etudes acoustiques ; - Voirie, réseaux divers ; - Paysagiste ; - Coordination des systèmes de sécurité incendie (SSI). Il est précisé que le maître d'ouvrage n'acceptera, comme preuve de l'équivalence, que des références attestées par des tiers compétents et indépendants de l'opérateur économique et de ses clients. Pour les capacités professionnelles, une liste de quatre références significatives, d'importance, de nature et de complexité équivalentes au regard des prestations comprenant : - au minimum une référence obligatoire en établissements sociaux et

médico-sociaux avec hébergement, - établissements recevant du public (ERP) avec hébergement, - logements collectifs Les références orientées vers l'enfance seront particulièrement appréciées. Les établissements sociaux et médico-sociaux sont ceux visés à l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). L'article 2.3 du règlement de concours détaille et précise les éléments attendus. Afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les références devront dater des 10 dernières années maximum compté à partir de la date d'effet indiquée sur le procès-verbal de réception des travaux de l'opération. Au besoin, l'acheteur pourra demander ces derniers. Il est précisé que le dossier administratif à remettre par les candidats dont les détails sont indiqués au règlement de concours, doit comporter obligatoirement une lettre de motivation.

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot unique

Description : Mission de maîtrise d'oeuvre

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Rue de la Brebiette

Ville : Alençon

Code postal : 61000

Subdivision pays (NUTS) : Orne (FRD13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : Critères de sélection des candidats sont les compétences, les références et les moyens humains et matériels.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères d'évaluation des projets pour la seconde phase sont : 1) La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet et sa conformité au programme (pondération 40) ; 2) La qualité architecturale, paysagère du projet et son insertion dans le site (pondération 20) ; 3) La valeur technique et environnementale (pondération 30) ; 4) Le respect de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée par le maître d'ouvrage (pondération 10). L'article 7.1 du règlement de concours détaille les sous-critères.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Date limite de demande d'informations complémentaires : 21/07/2025

Adresse des documents de marché : <https://orne.achatpublic.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de la procédure :

Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner : 10/12/2025

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 31/07/2025 à 17:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Conseil départemental de l'Orne

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Conseil départemental de l'Orne

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Conseil départemental de l'Orne

Organisation qui traite les offres : Conseil départemental de l'Orne

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Conseil départemental de l'Orne

Numéro d'enregistrement : 22610001400134

Adresse postale : 27 Bd de Strasbourg CS 30528

Ville : Alençon

Code postal : 61017

Subdivision pays (NUTS) : Orne (FRD13)

Pays : France

Point de contact : Pôle infrastructures territoriales Bureau marchés et gestion comptable

Adresse électronique : bati.gestion@orne.fr

Téléphone : 0233816000

Télécopieur : 0233816060

Adresse internet : <https://www.orne.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://orne.achatpublic.com>

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal Administratif

Numéro d'enregistrement : 17140005400010

Adresse postale : 3 rue Arthur Le Duc

Ville : Caen

Code postal : 14000

Subdivision pays (NUTS) : Calvados (FRD11)

Pays : France

Point de contact : Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Adresse électronique : greffe.ta-caen@juradm.fr

Téléphone : 0231707272

Télécopieur : 0231707292

Adresse internet : <http://www.justice.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 669b8fb3-2c16-41a0-afed-5d8a75640538 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 23/06/2025 à 14:25

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/06/2025